

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE
À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL
« ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR
DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES (ACTE) »**

N° 2023 - D - 331

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales;

Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 janvier 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président de GrandAngoulême,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au Président,

Vu, l'arrêté de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Pascal MONIER, en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à projets régional « Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales (ACTE) », ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 : En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur Le directeur général des services et Madame la comptable publique de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 9 NOV. 2023
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Reçu en Préfecture
le : - 9 NOV. 2023
Affiché ou notifié
le : - 9 NOV. 2023

Pascal MONIER

